

L'index et l'augmentation du salaire minimum entérinés

LUXEMBOURG - Une tranche indiciaire sera versée au plus tôt le 1^{er} octobre 2011. Le salaire minimum quant à lui augmentera en janvier.

La tripartite doit redevenir une réunion entre trois parties: gouvernement, syndicats et patrons. «Ce sera sans doute l'une des premières réformes de 2011, mettre en place une tripartite qui produise des résultats», affirme le secrétaire général de l'UEL, Pierre Bley. Samedi, patrons et ministres sont sortis avec un «préaccord» sous le bras. Non seulement la tranche indiciaire devant tomber au plus tôt en octobre 2011 a été actée, mais elle devrait être compensée par «un reflux d'impôts



Les patrons attendent plusieurs réformes l'an prochain, notamment pour assurer la compétitivité des entreprises.

vers les entreprises», selon Pierre Bley. Idem pour l'augmentation du salaire minimum de 1,9 % dès le début de 2011. Le patronat a donné son aval à cette augmentation, à condition que l'État neutralise cette hausse par une participation financière à la Caisse de mutualité. Elle permet aux entreprises de financer de façon solidaire les congés de maladie.

Une dernière entrevue entre patrons et ministres est prévue le 8 décembre prochain. Celle-ci devrait permettre de mettre au point les derniers détails de l'accord. «Cette fois, la compétitivité des entreprises ne se détériore pas, mais elle ne s'améliore pas non plus. Ce sera l'un des défis de l'année prochaine», conclut le secrétaire général de l'UEL.

Patrick Théry